

Délibération n° 2019-12

**OBJET : FIXATION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS LIÉS À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M4**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	66
Votants	:	66

Le mercredi 20 février 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14 février 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-12
-------------------------

Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Délibération n° 2019-12
-------------------------

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY

M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

**DELEGUES ABSENTS**

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Mme Catherine DELAITRE**

Objet : **FIXATION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS LIÉS À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M4**

Le Conseil Communautaire,  
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 7 février 2019 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. ADOPTE les durées d'amortissement suivantes :

Délibération n° 2019-12

PROCEDURE : AMORTISSEMENT LINEAIRE		Durée
a)	<b>Immobilisations incorporelles</b>	
	Logiciels	2 ans
	Frais relatifs aux documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
	Frais d'études	5 ans
b)	<b>Immobilisations corporelles</b>	
	Voitures	5 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
	Matériels classiques	6 ans
	Installations et appareils de chauffage	20 ans
	Matériel et outillage technique	10 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
	Installations de voirie	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
	Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
	Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
	Plantations	20 ans
	Bâtiments légers, abris	10 ans
	Bâtiments durables	50 ans
Usine de production d'eau potable, station d'épuration	40 ans	
Poste de relevage des eaux usées	30 ans	
Réseaux d'assainissement	60 ans	
Réseaux d'adduction d'eau	50 ans	
c)	<b>Subventions d'équipement versées (*)</b>	
	Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
	Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

Délibération n° 2019-12

2. DIT que ces durées s'appliqueront aux acquisitions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les amortissements en cours à cette date resteront inchangés ;
3. FIXE à 1 500 € TTC le coût unitaire en dessous duquel l'amortissement se fera sur un an.

Fait et délibéré le mercredi 20 février 2019  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (66 VOIX)

66 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, M. Bernard LAFFARGUE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick

Délibération n° 2019-12

BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard  
TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20190220-lmc125536-DE-1-1

Date AR Préfecture :

22/02/19

- Affichée / Publiée le *25/02/2019*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).